



# BON DE COMMANDE 2019



Partenariat - Offres de visibilité

pour les professionnels des communes de Sète Agglopôle Méditerranée

		VOTRE CHOIX (Reporter le montant)
ESPACE ACCUEIL/WEB	TARIFS TTC (20% TVA INCLUSE)	
Présence Web sur <b>tourisme-sete.com</b> dans la rubrique Découvrir l'archipel de Thau	80 €	
Flyer en présentation à l'accueil (format 10 X 21)	162 €	
Flyer en présentation à l'accueil (format 10 X 21) + présence Web sur <b>tourisme-sete.com</b> dans la rubrique Découvrir l'archipel de Thau	228 €	

ENGAGEMENT ET COORDONNEES DE FACTURATION	TOTAL TTC (20% TVA INCLUSE)	
RAISON SOCIALE : ADRESSE : MAIL : NOM DU SIGNATAIRE : J'ai pris connaissance des conditions générales de vente DATE : SIGNATURE : CACHET :	REGLEMENT à joindre impérativement <input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre de Régie OT Sète) <input type="checkbox"/> Virement Bancaire	

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### PARTENARIAT - OFFRES DE VISIBILITE

POUR LES PROFESSIONNELS DES COMMUNES DE Sète Agglopolé Méditerranée

Le présent bon de commande a pour objet la mise en place d'offres de visibilité pour les prestataires touristiques implantés dans les communes de Sète Agglopolé Méditerranée.

Sa signature entraîne l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente.

**Seuls les professionnels ayant souscrit une offre de partenariat avec leur office de tourisme de rattachement pourront bénéficier d'un partenariat avec l' Office de tourisme de Sète**

#### > FORMULES ESPACE ACCUEIL

**\* présentation de vos dépliants auprès de notre clientèle dans l'espace d'accueil de l'office de tourisme**

Les flyers seront fournis (édités et livrés) par le partenaire à l'office de tourisme, ce dernier en assurera la mise en place.

L'office de tourisme avertira le partenaire de toute rupture de stock proche. Le Partenaire organisera le réapprovisionnement.

Le stock restant à la fin de la période de validité du partenariat sera restitué au partenaire sur simple demande.

**Les flyers devront absolument être de qualité, respecter le format fermé suivant : 10 x 21 cm.** En dehors de ce format une demande spécifique devra être faite auprès de l'Office de Tourisme qui pourra les accepter à titre exceptionnel et selon les espaces disponibles (formats type cartes de visite exclus).

#### > FORMULE WEB

**\* Affichage sur le site [www.tourisme-sete.com](http://www.tourisme-sete.com)** dans la rubrique **Découvrir l'Archipel de Thau**. Le prestataire devra remplir et signer une collecte d'informations accompagnée de 6 à 8 photos ainsi qu'un contrat de cession des droits médias. Dès réception, l' Office de Tourisme mettra en ligne les données et fera valider par retour ces informations au prestataire. Le prestataire devra informer à tout moment toute modification pour la mise à jour des données.

#### > REGLEMENT

\* Afin de valider la commande définitivement, le bon de commande devra être obligatoirement complété, signé et accompagné du règlement,

#### > DURÉE, EXÉCUTION, RÉALISATION

Le présent partenariat est réputé ferme et définitif à compter de la date de sa signature et est **valable jusqu'au 31 décembre 2019**. Juridiction compétente en cas de litige : Tribunal Administratif de Montpellier. En cas de non-respect des obligations, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par les deux parties, moyennant une mise en demeure préalable, effectuée par lettre recommandée motivée prenant effet dans les dix jours.

